



**PROCES-VERBAL**  
**Séance du mardi 26 novembre 2024**  
**A l'Ancien Stand à Blonay à 20h00**

**Présidence : Marie-Galante Forestier**

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, souhaite la bienvenue à toutes et tous à cette séance du Conseil communal de Blonay - Saint-Légier.

Les membres du Conseil ont été convoqués à l'Ancien Stand par lettre personnelle.

L'appel fait constater la présence effective de 63 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise. La majorité absolue est fixée à 32. Dès lors, Mme Marie-Galante Forestier, Présidente, déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer. Elle déclare la séance ouverte à 20h06 et invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal.

Elle rappelle que conformément au règlement, aucun membre du Conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter (art. 57 RCC).

Elle a le plaisir de saluer M. le Syndic, Mmes les Conseillères municipales et MM. les Conseillers municipaux, les membres du Conseil, le représentant de la loi, la presse, ainsi que le public qui s'intéressent aux débats.

**Se sont excusés :** Mathieu Balsiger, Evelyne Chevallaz Belotti, Anne Chevaley, Jacques Chevaley, Carlos Contreras, Christian Ferrari, Pascal Gréverath, Roland Karlen, Maya Keren, Christian Mury, Claude Nicolet, Alexandre Prélaz, Carole Roulet, Marc Schreiber, Michel Wicky, Mélanie Wunderli

**Non excusé :** -

**Arrivées tardives :** Joey Fares et Alain Bovay, Syndic

**Démissionné :** -

**Municipalité – présents :** Alain Bovay, Bernard Degex, Laura Ferilli, Thierry George, Gérald Gygli, Sarah Lisé, Jean-Marc Nicolet

**Commune – présent :** Stéphane Roulet

**Huissières :** Mme Iris Juvet, Mme Diane Ciurlia, Mme Lucienne Vodoz

**1. Adoption de l'ordre du jour définitif**

**Le bureau du Conseil a reçu** le 17 ct un courriel de M. Yves Filippozzi, lequel souligne qu'actuellement la Commune de Jongny a deux délégués membres de la commission de gestion du SIGE. Afin de pouvoir respecter la pratique établie, qui veut que « lorsque le groupe dispose de deux sièges, l'un soit occupé par un délégué de l'une des communes de la rive droite de la Veveysse et l'autre par un délégué de la rive gauche », M. Yves Filippozzi propose d'effectuer, avec l'accord des intéressés, une rocade afin de permettre à M. Alain Salanon, actuellement délégué suppléant, d'être nommé à la commission de gestion précitée.

La proposition suivante a ainsi été soumise :

M. Christian Ferrari démissionne de son siège de délégué au SIGE ;



M. Alain Salanon démissionne de son siège de délégué-suppléant au SIGE ;

M. Alain Salanon est élu en qualité de délégué titulaire au SIGE ;

M. Christian Ferrari est élu en qualité de délégué suppléant au SIGE.

Ces propositions modifient l'ordre du jour, lequel est complété par un nouveau point 4 qui décale les autres points de l'ordre du jour, intitulé : Elections d'un délégué et d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal du Service intercommunal de gestion (SIGE).

La Municipalité a fait publier sur le site de la Commune une réponse à l'interpellation de Mme Michèle Perrelet intitulée « Rendre notre patrimoine visible et connu ». La Municipalité n'a pas d'autres réponses concernant les initiatives déposées par les conseillers lors de séances précédentes. Le point 7.1 de l'ordre du jour est modifié.

Par ailleurs, Mme la Présidente annonce la réception :

- le 18 ct, d'un postulat des membres la COFIN intitulé : « Dépôt d'un préavis pour actualiser le traitement et les indemnités de la Municipalité » ;
- le 22 courant, d'un postulat de M. Claude Schwab, intitulé : « Postulat pour une politique de l'information communale » ;
- ce jour, d'une interpellation de M. Giuseppe Singarella, intitulée : « Chemin des Osches : rétablir d'urgence les horaires d'éclairage pour garantir la sécurité avant qu'un drame ne survienne » ;
- ce jour, d'une interpellation de M. Yann Krebs, intitulée : « Quelle coordination entre les réseaux d'accueil des enfants sur la Riviera ? ».

**Mme la Présidente** informe que le Bureau a pris la décision, en application du règlement, de traiter le postulat des membres de la COFIN et le postulat de M. Claude Schwab à la prochaine séance du Conseil communal en janvier 2025.

**Mme la Présidente** lit l'ordre du jour définitif modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2024
3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2024
4. Election d'un délégué et d'un délégué suppléant au Conseil intercommunal du SIGE
5. Communications du bureau du Conseil
6. Communications de la Municipalité
7. Réponses de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes
  - 7.1 Interpellation de M. Mathieu Balsiger, PLR, intitulée « La cohabitation entre les VTT, les promeneurs et les agriculteurs sur les hauts de la commune » (29.10.2024)
  - 7.2 Interpellation de Mme Michèle Perrelet intitulée « Rendre notre patrimoine visible et connu » (28.05.2024)
8. **PREAVIS 21-2024** concernant le budget 2025 du Fonds Culturel Riviera
9. **PREAVIS 22-2024** relatif au budget 2025 de la Communauté Intercommunale d'Equipements du Haut-Léman (CIEHL)
10. **PREAVIS 23-2024** concernant le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)
11. **PREAVIS 24-2024** relatif au projet de budget 2025 de la Commune
12. Annonce de la Municipalité des préavis futurs
13. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)
  - 13.1 Motion transformée en Postulat de M. Claude Schwab, PS & consorts, intitulée « Pour une densification raisonnée »
  - 13.2 Interpellation de M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s, intitulée « Chemin des Osches : rétablir d'urgence les horaires d'éclairage pour garantir la sécurité avant qu'un drame ne survienne »



13.3 Interpellation de M. Yann Krebs, PLR intitulé « Quelle coordination entre les réseaux d'accueil des enfants de la Riviera ? »

14. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

15. Propositions individuelles et divers

**La discussion sur l'ordre du jour est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.**

Le quorum a changé avec l'arrivée d'un conseiller. La présence effective est de 64 membres avec une majorité absolue à 33.

**Au vote, l'ordre du jour modifié selon la lecture effectuée est accepté à l'unanimité (63 oui, 0 non, 0 abstention).**

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 septembre 2024**

**La discussion est ouverte, la parole n'étant pas demandée, la discussion est close.**

**Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (61 oui, 0 non et 2 abstentions)**

## **3. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29 octobre 2024**

**La discussion est ouverte,**

**Mme Mirta Olgiate Pelet, Les Vert.e.s**

*« Ce soir je prends la parole au nom des groupes Les Vert.e.s et PS & Allié.e.s.*

*Nous souhaitons réagir à la lecture du PV de la dernière séance, ainsi qu'à certains passages des séances précédentes. Si le contenu des débats y est bien rapporté, il confirme notre impression d'un manque de hauteur dans nos échanges.*

*Il serait souhaitable que nos débats se concentrent davantage sur les enjeux de notre communauté, plutôt que de se perdre dans des discussions ponctuelles de faible intérêt collectif.*

*Nous appelons aussi à un respect mutuel plus marqué dans les prises de parole. Chacun d'entre nous, indépendamment de ses idées et de sa fonction, doit pouvoir s'exprimer sans crainte de ricanements ou de réponses désobligeantes.*

*Nous partageons ces considérations en plénum en espérant qu'elles fassent écho et qu'elles permettent à l'avenir des débats constructifs. Nous vous remercions de votre attention ».*

**la parole n'étant plus demandée, la discussion est close.**

**Au vote, le procès-verbal est accepté à la majorité (59 oui, 0 non et 4 abstentions)**

## **4. Election de délégués au conseil intercommunal du SIGE**

**Mme la Présidente** présente la candidature en tant que délégué de **M. Alain Salanon (Les Vert.e.s)** en remplacement de M. Christian Ferrari (ELU).

**Le membre ci-dessus est élu par acclamation.**



Elle présente ensuite la candidature en tant que délégué suppléant de **M. Christian Ferrari (ELU)** en remplacement de M. Alain Salanon (Les Vert.e.s).

**Le membre ci-dessus est élu par acclamation.**

## 5. Communications du bureau du Conseil

### Mme la Présidente :

- donne lecture des résultats de la votation du dimanche 22 novembre 2024
- informe que la visite du préfet du 25.11.2024 s'est bien déroulée et qu'il n'y a rien de particulier à signaler.
- Plan d'affectation En Porteau :

Par décision du 19 février 2019, le Conseil communal de Saint-Légier-La Chiésaz a adopté les propositions de réponses de la Municipalité aux oppositions et a adopté le plan partiel d'affectation « En Porteau ». Ce plan partiel d'affectation a été approuvé le 12 novembre 2020 par la Cheffe du Département cantonal des institutions et du territoire.

Le 23 décembre 2020, un recours a été déposé à l'encontre de ces décisions auprès de la Cour de droit administratif et public du Tribunal Cantonal. Ce recours a été rejeté par arrêt rendu le 27 septembre 2022 par le Tribunal Cantonal.

Saisi d'un recours contre cette décision du Tribunal cantonal, la Cour de droit public du Tribunal fédéral a, par décision du 7 octobre 2024, admis le recours, annulé l'arrêt attaqué et renvoyé la cause au Tribunal cantonal pour nouvelle instruction et décision.

Par arrêt rendu le 14 novembre 2024, dont j'ai eu connaissance suite au courriel envoyé le 21 ct par la Municipalité, le Tribunal Cantonal a notamment prononcé ce qui suit :

- I. Le recours est admis.
- II. Les décisions du Département des institutions, du territoire et du sport du 12 novembre 2020 et du Conseil communal de l'ancienne commune de Saint-Légier - La Chiésaz du 20 février 2019 sont annulées.
- III. La cause est renvoyée au Conseil communal de Blonay - Saint-Légier pour complément d'instruction et nouvelle décision.

Une communication municipale devra vous parvenir en début d'année prochaine, la Municipalité m'ayant indiqué que cela ne serait pas possible encore cette année.

## 6. Communications de la Municipalité

### Communications :

- Communication 07-2024 – Boucllement des préavis 01-2021 (Blonay) et 01-2021 (St-Légier-La Chiésaz) – demande de crédit de CHF 455'000.- pour la préparation de la mise en œuvre de la fusion des communes de Blonay et de St-Légier – La Chiésaz.
- Communication 08-2024 – Boucllement des préavis 08-2021 (Blonay) et 06-2021 (St-Légier – La Chiésaz) concernant l'harmonisation des applications de gestion communale pour un montant de CHF 563'250.-
- Communication 31-2024 – Boucllement du préavis 19-2016 relatif à une demande d'acquisition de parcelles « En Bendes ».



## M. Bernard Degex, Municipal

Communication orale – Dispositif régional et Maison de la sécurité publique – examen préliminaire de deux alternatives en complément à l'étude de faisabilité relative à la parcelle du lieu-dit « En Saussaz », propriété de la Commune de Montreux

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Le Comité de direction poursuit ses réflexions concernant l'évolution du dispositif régional, dont le projet stratégique de la Maison de la sécurité publique.

Comme relevé dans la réponse à l'interpellation de Monsieur Yvan Comu, Conseiller intercommunal (Vevey) et au terme d'une étude de faisabilité composée de trois volets (urbanisme, mobilité et développement durable), la parcelle sise au lieu-dit « En Saussaz », propriété de la Commune de Montreux, est apparue comme une solution intéressante. A ce jour, elle demeure l'option privilégiée. Toutefois, sur la base des enseignements tirés des oppositions au projet des Grands-Prés, deux alternatives sont en cours d'analyse.

Lors de la séance du 5 mars 2024 de la Commission consultative de la Maison de la sécurité publique, ses membres ont relevé, autant que faire se peut, l'importance de la préservation des espaces non-construits.

Au terme d'un échange constructif, les représentants de la Commune de Montreux ont émis le souhait d'une évaluation du potentiel constructible des parcelles sises au lieu-dit « Aux Foges », quartier de Chailly, notamment celle de l'actuel parking d'échange (P+R).

Dans cette optique, le Comité de direction a confié un mandat d'étude au Bureau Repetti Sàrl, à Montreux, pour une évaluation préliminaire de faisabilité en lien avec ces parcelles (n°7537 & 7538). Dans son rapport daté du 15 mai 2024, le bureau d'urbanisme précité relève les éléments suivants :

- L'évaluation préliminaire montre qu'il est possible de construire tout le programme sur la parcelle n°7538, tenant compte de l'ensemble des contraintes.
- Le parking en sous-sol va nécessiter des excavations dans la roche, présente à faible profondeur. Au vu de l'importance du parking, il apparaît cependant que la réalisation d'un étage de parking en sous-terrain permettra une meilleure intégration.
- La volumétrie du projet s'intègre bien dans le site, du fait de la présence des bâtiments industriels dans le voisinage, de la proximité aux infrastructures routières et de la topographie. Ces éléments permettent une bonne intégration. Ceci d'autant plus qu'il s'agit d'un édifice public.
- Du fait de cette faisabilité, il n'apparaît pas pertinent de distribuer une partie du programme sur la parcelle n°7537. Cependant, des synergies seront possibles, par exemple pour l'entretien des véhicules.

En parallèle, une consultation a été effectuée auprès de la Municipalité de Montreux. Voici un extrait de sa réponse du 23 septembre 2024 :

*« La Municipalité a pris connaissance avec grand intérêt des résultats de l'étude de faisabilité relative à la réalisation d'une Maison de la Sécurité sur la parcelle du parking d'échange de Chailly. »*



Communication orale – Dispositif régional et Maison de la sécurité publique – examen préliminaire de deux alternatives en complément à l'étude de faisabilité relative à la parcelle du lieu-dit « En Saussaz », propriété de la Commune de Montreux

*Après avoir examiné les différentes options, et notamment la possibilité d'implanter ce projet sur le site "En Chautemay", la Municipalité estime que le site du parking d'échange de Chailly est le plus approprié du point de vue urbanistique. Cependant, cette implantation soulève certaines préoccupations concernant le maintien de l'offre en stationnement public existante dans la zone concernée.*

*Premièrement, il est essentiel de garantir la disponibilité d'une vingtaine de places de stationnement quotidiennement pour répondre aux besoins des habitantes et des habitants du village de Chailly. Ces places sont cruciales pour le bon fonctionnement de la vie locale.*

*Deuxièmement, la disparition éventuelle du parking d'échange pose un problème en cas de manifestations. Ce parking joue en effet un rôle important lors d'événements, et il sera nécessaire de réfléchir à une solution pour compenser cette perte ».*

En raison des enjeux liés à la mobilité, une ultérieure étude de faisabilité vient d'être confiée à Citec Ingénieurs Conseils SA, à Morges, qui avait déjà été mandatée par la Commune de Montreux pour améliorer la fluidité du trafic dans le secteur en question.

Dans le cadre de la prospection en cours, une alternative nous a été proposée par l'actuel propriétaire de nos locaux de la Rue du Lac 118, à Clarens, qui est disposé à conclure un nouveau bail pour une durée de cinq ans.

Notre bailleur, qui est une société active également dans le domaine de la promotion immobilière, a pris l'initiative d'effectuer une projection du programme architectural sur la parcelle n°1824, au lieu-dit « Le Pré Blanc », à Blonay – Saint-Légier, propriété privée. Ce terrain fait toutefois partie intégrante de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités (SRGZA) et présente notamment une desserte intéressante en transports publics.

Afin de coordonner les premières démarches avec la Municipalité de Blonay – Saint-Légier, une consultation a préalablement été effectuée auprès de la Direction générale du territoire et du logement, ainsi qu'auprès du Service de la promotion de l'économie et de l'innovation qui se montrent ouverts à des évaluations plus approfondies.

Dès que possible, une matrice multicritères basée sur ces trois sites potentiels sera élaborée afin d'éclairer les options politico-stratégiques et les décisions à venir.

Enfin, il convient de préciser que le crédit d'investissement de CHF 952'000.- prévu dans le préavis n°03/2024 relatif au plan d'affectation et au concours d'architecture pour la Maison de la sécurité au lieu-dit « En Saussaz » n'a pas été engagé.

Dans ce contexte et face à ces enjeux, le Comité de direction souhaite informer de manière transparente le Conseil intercommunal et sa Commission consultative qui vous présentera également un état de la situation lors de la prochaine séance en date du 21 novembre 2024.

Ainsi adopté le 25 septembre 2024

COMITE DE DIRECTION

Le Président

  
Bernard Degex



Le Secrétaire

  
Frédéric Pilloud



Le Comité de Direction présentera également un état de la situation lors de la prochaine séance du Conseil intercommunal, à savoir à fin janvier.

Cette communication fait écho à l'interpellation de Mme Dolorès Gedet (27.02.2024), et la réponse de la Municipalité le 28.05.2024.

## 7. Réponse de la Municipalité aux initiatives déposées lors des séances précédentes

### 7.1 Interpellation de Mme Michèle Perrelet intitulée « Rendre notre patrimoine visible et connu » (28.05.2024)

**Mme Michèle Perrelet, UC**

A pris plaisir à lire la réponse et demande s'il y a une date pour la mise en route de ces petites plaquettes et espère que la somme de CHF 2'000.- pour 20 plaquettes ne sera pas dépassée.

**M. le Syndic**

Informe qu'il faut poursuivre cette démarche et que la Municipalité recherche des solutions efficaces par rapport à l'engagement. Il faut qu'elles soient qualitatives et résistantes aux intempéries. Si le budget devait être dépassé, le Conseil en serait informé.

## 8. PREAVIS N° 21-2024 concernant le budget 2025 du Fonds Culturel Riviera

**Mme Marie-Galante Forestier, Présidente**, en l'absence des deux délégués, demande à Mme Barbara Kool si elle souhaite faire part d'éléments particuliers en rapport avec le budget. Ce n'est pas le cas.

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Mme Marie-Galante Forestier, Présidente** donne lecture des conclusions :

- Adopter le budget 2025 du Fonds culturel Riviera.

**Au vote, le préavis municipal n°21-2024 est accepté est accepté à la majorité (61 oui, 0 non et 2 abstentions).**

## 9. PREAVIS N° 22-2024 relatif au budget 2025 de la Communauté Intercommunale d'Équipement du Haut-Léman (CIEHL)

**Mme Marie-Galante Forestier, Présidente** demande si un délégué souhaite faire part d'éléments particuliers en rapport avec le budget. Ce n'est pas le cas.

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**Mme Marie-Galante Forestier, Présidente** donne lecture des conclusions :

- Adopter le budget 2025 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL).



**Au vote, le préavis municipal n°22-2024 est accepté est accepté à la majorité (62 oui moins 0 non et 1 abstention).**

**10. PREAVIS N° 23-2024 concernant le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)**

**Mme Marie-Galante Forestier, Présidente** demande si un des membres de la COFIN souhaite faire part d'éléments particuliers en rapport avec le budget.

**M. Philippe Volet, Président COFIN**

Précise que ce rapport est un peu spécifique, dû à une embrouille de communication et qu'il a été le seul membre à avoir participé à cette séance.

**Vœu 1 de la COFIN:**

La Commune de Blonay - St-Légier souhaiterait que le budget rétrocedé aux communes soit plus élevé. D'entente avec toutes les autres communes, nous trouvons que la demande du canton n'est pas efficiente et que ce fonds devrait être validé comme tous les autres fonds intercommunaux. Pour cela, la commune de Blonay demande que l'organisation et l'utilisation de ce fonds soit considéré par le canton comme étant une intercommunalité et émet donc le vœu suivant :

**Vœu 2 de la COFIN :**

La Commune de Blonay - St-Légier souhaiterait que le CITS soit reconnu et organisé comme une intercommunalité par le canton, qu'il y ait des délégués ayant le pouvoir de valider l'utilisation de ce fonds. Il informe que ce vœu a été soumis dans chaque rapport de chaque commune suite à une discussion avec les représentants.

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la parole est close.**

**M. le Syndic**

La Municipalité répond aux 2 vœux, vu que la CITS sera appelée à se prononcer.

Vœu 1 : Il informe que le montant rétrocedé est faible et la Municipalité se rend compte des besoins nécessaires pour soutenir les activités dignes d'intérêt pour les touristes ou personnes de passage sur le territoire communal et l'ensemble de la Riviera.

Vœu 2 : S'il est présenté par l'ensemble des conseils communaux, il est d'avis que cela aura un impact. Cependant, sachant que cette convention / système d'intercommunalité a été mis en place il y a peu de temps, il faudra certainement un peu de patience, probablement jusqu'à la prochaine législature. Il s'agit en effet d'un système assez léger mais mal géré par la commune de Montreux qui a l'habitude pourtant de gérer des services intercommunaux. La Municipalité veillera à ce que cela se passe mieux dans le futur. Il ajoute que cette taxe est constituée de versements qui doivent profiter aux hôtes et qui est encaissée par les hôteliers, les résidences qui louent leurs biens et il est normal d'avoir le maximum de montants à disposition. Il ajoute qu'il faudra réfléchir quant à la nécessité de créer une autre structure avec des représentants intercommunaux mais cela risque d'être un peu lourd. Il a été promis que dorénavant la démarche se ferait bien plus tôt auprès des communes et conseils communaux.

**Mme Mirta Olgiati Pelet, Les Vert.e.s**

Voulait savoir si une analyse des subventions redistribuées, et à qui, a été faite. En effet, en lisant les préavis, elle retrouvait certains noms d'organisations ou associations subventionnées dans différents préavis. Elle se demande s'il n'y a pas des doubles subventions ou si les subventions ont des raisons d'être différentes.



**M. le Syndic.**

Souhaite savoir à quels organismes elle fait référence.

**Mme Mirta Olgiati Pelet, Les Vert.e.s**

Répond qu'elle a vu des recoupements entre les subventions attribuées par le FRC et par la CITS.

**M. Philippe Volet, PLR**

Répond qu'il y a trois possibilités de recevoir des subventions :

1/ les communes

2 et 3/ via la CITS ou FCR mais par pour les mêmes motifs. La CITS verse des subventions si elle estime que la manifestations amène des nuitées.

**Mme Marie-Galante Forestier, Présidente** donne lecture des conclusions :

- Adopter le budget 2025 de l'Entente intercommunale sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires Riviera – Villeneuve (CITS)

**Au vote, le préavis municipal n°23-2024 est accepté est accepté à l'unanimité (63 oui, 0 non et 0 abstention).**

**11. PREAVIS N° 24-2024 concernant le projet budget 2024**

**Mme Marie-Galante Forestier** annonce que le préavis sera traité de la manière suivante :

- A) Remarques générales page par page (partie A)
- B) Budget chapitre par chapitre (partie B)
- C) Annexes
- D) Rapport de la commission des finances.
- E) Le préavis 24-2024

Elle demande de préciser les numéros de comptes lors de chaque intervention.

Elle invite M. Pascal Viénet de bien vouloir se rendre devant l'assemblée afin de lire le vœu de la COFIN :

**Vœu**

Les membres de la COFIN sont parfaitement conscients du travail fourni par chaque municipal et ne remettent en aucun cas en question le nombre d'heures de travail comptabilisées. Toutefois, pour respecter l'amendement voté en 2022, les membres de la COFIN demandent et insistent pour que la Municipalité présente encore durant cette législature un nouveau préavis sur les vacations municipales dans lequel la part fixe et la part variable devront être revues.

**A. Remarques générales**

**La discussion sur les remarques générales est ouverte,**

1. Objet du préavis, p. 3
2. Présentation de la Municipalité, p. 3 et 4
3. Eléments clés, p. 5



- 3.1 Contexte économique général, p. 5
- 3.2 Taux d'imposition, p. 5
- 3.3 Charges cantonales et intercommunales, p. 6 et 7
  - 3.3.1 Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV), p. 8
  - 3.3.2 Transports publics, p. 9
  - 3.3.3 Association Sécurité Riviera, p. 10
- 3.4 REBSL, p. 10
- 3.5 Charges de personnel, p. 11
- 3.6 Recettes d'impôts, p. 12
- 3.7 Marge d'autofinancement, p. 12
- 3.8 Investissements et endettement, p. 13
- 4 Détails du budget, p. 13
  - 4.1 Récapitulation par divisions, p. 13
  - 4.2 Charges par nature, évolution, analyse, p. 14 et 15
  - 4.3 Recette par nature, évolution, analyse. p. 16
  - 4.4 Evolution et analyse des charges et des recettes par section, p. 17 à 23

**la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

## **B. Budget chapitre par chapitre (partie B).**

### **1. Administration générale - p. 4 à 10**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

### **2. Finances - p. 11 à 13**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

### **3. Domaines & Bâtiments - p. 14 à 33**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

### **4. Travaux - p. 34 à 42**

**La discussion est ouverte,**



**M. Gilbert Jaunin, UC**

Compte 45010.4342.10, page 40, taxes forfaitaires des entreprises : quelles sont les prestations pour les entreprises vu qu'il y a beaucoup de choses qui leur sont maintenant interdites.

**M. Jean-Marc Nicolet, Municipal**

Répond que la taxe déchets entreprises est réduite depuis 2024 à la mesure d'un ménage de 1 à 3 personnes au maximum. Les entreprises ont l'autorisation d'aller à la déchetterie pour de petites quantités de déchets (bureau ou cafétéria) mais pas pour les déchets de leur exploitation et c'est la raison pour laquelle la taxe a été fortement baissée.

**M. Gilbert Jaunin, UC**

Répond que CHF 200.- pour petits déchets c'est élevé et que les responsables d'entreprises paient déjà une taxe individuellement.

**M. Jean-Marc Nicolet, Municipal**

Ne sait pas d'où proviennent les CHF 200.- mentionnés car pour une entreprise d'une personne, la taxe est de CHF 90.-, pour 1 à 3 EPT elle est de CHF 180.- et CHF 270.- pour plus de 3.

**La parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

**5. Instruction publique & Culte - p. 43 à 46**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**6. Police - p. 47 à 48**

**La discussion est ouverte, la parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

**7. Sécurité sociale - p. 49 à 50**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**8. Services industriels - p. 51 à 52**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**Commentaires budget 2025 – p. 53 à 70**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**Charges et revenus par nature - p. 71 à 74**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**



## **Autofinancement – p. 75**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

### **C. Annexes**

#### **1. Amortissements**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

#### **2. Emprunts**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

#### **3. Imputations internes et fonds de réserve**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

#### **4. Plan des investissements**

**La discussion est ouverte,**

##### **M. Laurent Volper, ELU**

Investissement de CHF 600'000, réfection de terrain de sport synthétique de St-Légier : Sachant que le terrain, mentionné dans le préavis 04-2023 pour la rénovation, n'est toujours pas très praticable et fait plus une culture de champignons, il se demande si la réfection du terrain synthétique tombe au bon moment par rapport à l'autre terrain qui n'est pas forcément praticable.

##### **M. Jean-Marc Nicolet, Municipal**

Répond que de penser que le nouveau terrain foot ressemble à une culture de champignons est un mauvais procès pour une année pluvieuse qui a posé des problèmes sur les terrains de sports et aussi dans les jardins des particuliers. Dû à un printemps très pluvieux, les travaux ont pris quelques mois de retards mais tout est sous contrôle et le terrain devrait normalement être pleinement réutilisable dès le printemps. Il a déjà été utilisé quelques fois depuis septembre notamment pour des matchs des juniors.

Terrains synthétique : le Conseil devra se prononcer sur un préavis à fin mars. Sa réfection sera beaucoup plus rapide qu'un terrain naturel et cela est indispensable, non seulement pour les clubs sportifs, le foot surtout, mais aussi par convention pour l'utilisation par l'Ecole du Haut-Lac qui le loue pour une somme rondelette, ce qui aide pour l'entretenir et le renouveler tous les 15 ans. Le terrain en herbe ne peut pas être utilisé après quelques jours de pluie alors que le terrain synthétique rend de grands services aux sportifs de la Commune

##### **Mme Marisa Gullo-Ott, PS & Allié.e.s**

Trottoirs constructifs : il y a quelques années, il y avait un projet de trottoir dans le budget pour la route des Pléiades, et ce dernier a disparu. Elle aimerait ce qu'il en est.

##### **M. Thierry George, Municipal**

Répond qu'effectivement il y avait un projet. Il informe que la Municipalité se trouve confrontée à un problème car il n'y a pas le terrain nécessaire pour le réaliser et il y a des propriétaires qui ne veulent pas



faire de servitude publique ou céder du terrain à la Commune. Il faudrait donc passer par une expropriation et ceci va prendre du temps. Il n'est dès lors plus possible de mettre ce projet dans les investissements.

**M. Claude Schwab, PS & Allié.e.s**

Départ télésiège des Motalles, CHF 400'000.- pour un tableau électrique : il demande ce qu'il en est ? est-ce qu'il y a déjà des devis ? car pas mal d'argent a déjà été dépensé pour des saisons non blanches.

**M. Gérald Gygli, Municipal**

Annonce qu'il y aura un dépôt de préavis concernant cet objet au court du 1<sup>er</sup> trimestre 2024.

**la parole n'est plus demandée, la discussion est close.**

**5. Organigramme**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**6. EPT**

**La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**

**D. Rapport de la COFIN**

**La discussion est ouverte,**

**M. le Syndic**

Le vœu de la COFIN rappelle à juste titre que la Municipalité avait pris des engagements pour venir avec des propositions. Le travail a commencé et s'avère plus compliqué, et il rappelle la réponse qui avait été donnée à la COFIN.

*« Pour ce qui de la question des vacations, la réponse écrite adressée à la Commission des finances. Il est vrai que la Municipalité avait indiqué, lors de l'examen du budget 2024 qu'une réponse serait donnée à la Commission des finances au printemps 2024.*

*Comme indiqué lors de la séance plénière du 4 novembre, l'exécutif confirme qu'il a lancé une démarche, avec le concours d'un consultant (même société que pour la fusion), afin de présenter une nouvelle proposition de répartition des rémunérations des membres de l'autorité, ceci en tenant compte de l'ensemble des données. Cette démarche prend plus de temps que cela avait été imaginé au départ. Il y a eu deux séances dont une il y a un mois env.*

*Dans tous les cas, une communication municipale à l'attention du Conseil communal sera adressée aux membres du délibérant dans le courant de l'année 2025.*

*Notre autorité tient à préciser qu'elle se consulte et analyse, mensuellement et non plus trimestriellement ou semestriellement, tout ce qui concerne les heures variables.*

*En ce qui concerne le vœu de la Commission des finances de déposer un préavis encore durant cette législature, notre autorité décide de ne pas entrer en matière. Mais je tiens à préciser ceci.*

*En effet, il est irréaliste de déposer un préavis pour deux demi-années (2e semestre 2025 et 1er semestre 2026).*

*La Municipalité précisera qu'elle mettra tout en place afin que le délibérant puisse disposer de toutes les informations pour prendre une bonne décision quant à l'avenir. La Municipalité viendra avec un rapport ce qui permettra au Conseil de mieux se projeter pour la prochaine législature».*

Il ajoute que si des changements devaient intervenir avant la fin de la législature, il faudrait alors répartir à nouveau les dicastères et qu'il faut aussi penser à celles et ceux qui travaillent sur les dossiers.



la parole n'est plus demandée, la discussion est close.

La discussion finale sur le préavis 24-2024 est ouverte, la parole n'est pas demandée. La parole est close.

Mme Marie-Galante Forestier, Présidente relit les conclusions du préavis :

- Adopter le budget 2025 tel que proposé et qui se résume comme suit :

Charges	CHF 74'845'180.00
Revenus	<u>CHF 70'940'180.00</u>
Excédent de charges	<u>CHF 3'905'000.00</u>

**Au vote, le préavis municipal amendé n°27-2023 est accepté à la majorité (61 oui, 1 non, 1 abstention)**

## 12. Annonce de la Municipalité des préavis futurs

Préavis 02-2025 concernant l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de bâtiments communaux (halle des fêtes de Praz-Dagoud, bâtiment scolaire du Clos-Béguin VI), pour un montant de CHF 583'000.- TTC

## 13. Dépôt d'initiatives (motion, postulat, interpellation)

### 13.1 Motion transformée en Postulat de M. Claude Schwab, PS & consorts, intitulée « Pour une densification raisonnée »

Mme la Présidente donne la parole à M. Claude Schwab :

*« Je remercie la Municipalité de la réponse à ma motion ou postulat et je me réjouis que, sur le fond, il y ait convergence entre ma demande et la volonté de la Municipalité. Le point de désaccord est celui du calendrier de mise en œuvre de cette politique intelligente de densification.*

*Je peux comprendre les difficultés et le temps et les forces nécessaires à engager, ainsi que les procédures avec le canton et la situation particulière de certains quartiers. Je peux comprendre aussi que la Municipalité désire finaliser d'abord les plans d'affectation pour l'ensemble de la commune avant de réviser les règlements : c'est voir l'ensemble avant de régler dans le détail ! Cet échelonnement des étapes a une certaine cohérence, cohérence qui aurait pu ou dû aussi s'appliquer aux plans d'affectation mis à l'enquête entre temps et qui eux aussi ont mobilisé les forces de la Municipalité, de l'administration, du Conseil et de la population.*

*Ceci dit, je m'interroge sur le statut de cette réponse de la Municipalité, dans la mesure où la motion n'a pas été adoptée par le Conseil communal. Je l'interprète plutôt donc comme une demande de la Municipalité à notre Conseil de refuser cette motion, ou détermination, demande parfaitement légitime, et je pense que l'on pourra voter en fonction de ce qui a été dit et ce qui a été fait. Quant à moi, je ne retire pas cette motion / postulat».*

### M. Thierry Goerge, Municipal

Souligne que cette initiative va apporter un travail important pour le service de l'urbanisme qui est déjà surchargé par le déploiement de ces PA. L'idée était de voir si cette initiative allait permettre de gagner quelque chose au niveau temps. En posant la question à la DGTL, à laquelle ils n'ont pas pu répondre rapidement, il s'avère que la procédure serait quasiment pareil à un PA. C'est la raison pour laquelle la réponse a été si développée car si ce travail est effectué, il faudra mandater des entreprises et intervenants extérieurs, ce qui engendrera un travail à double, pour aboutir à un règlement qui viendra automatiquement



avec les PA. En effet, dès l'instant où l'on présente un PA des Hauts (prévu au début de l'année prochaine), il y aura aussi le règlement, qui va dans le sens de l'initiative déposée.

**M. Christoph Stoeri, PLR**

Demande si l'idée de cette initiative se retrouvera dans le règlement ?

**M. Thierry Goerge, Municipal**

Confirme que cette idée est la base pour le règlement, et cela a été expliqué dans les démarches participatives car il ne fallait effectivement plus limiter le nombre de logement par maison. Dès l'instant où le PA des hauts sera déposé en mise à l'enquête, les nouvelles demandes pourront aller dans le sens de ce nouveau règlement, mais elles doivent aussi correspondre à l'ancien règlement. La Municipalité pourra faire une dérogation, fondée sur le fait que cela va dans le sens du nouveau règlement. Par contre, s'il devait y avoir des oppositions, cette dérogation tomberait, car il s'agit d'une période transitoire.

**Au vote, la prise en considération de ce postulat est refusée à la majorité (30 oui, 32 non et 1 abstention).**

**13.2 Interpellation de M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s, intitulée « Chemin des Osches : rétablir d'urgence les horaires d'éclairage pour garantir la sécurité avant qu'un drame ne survienne »**

**Interpellation** au conseil du 26 novembre 24 intitulée :

**" Chemin des Osches : rétablir d'urgence les horaires d'éclairage pour garantir la sécurité avant qu'un drame ne survienne "**

Madame La présidente, Mesdames et Messieurs les municipaux, chers membres du conseil communal.

Avec le retour de l'automne et l'arrivée des longues nuits hivernales, plusieurs de nos concitoyens m'ont récemment interpellé au sujet de la dangerosité du chemin des Osches. En effet, l'éclairage public s'y éteint dès 23 heures, plongeant les piétons dans une obscurité totale. Cette situation, en plus de générer un sentiment d'insécurité, augmente significativement le risque de collisions entre piétons et véhicules.

**Pour rappel**, cette route n'est desservie par aucun service public, elle est étroite et dépourvue de trottoir. Initialement, l'éclairage était programmé pour rester actif jusqu'à 30-45 minutes après l'arrivée du dernier train. Cependant, pour des raisons de réduction de la pollution lumineuse, son extinction a été avancée à environ 23 heures.

Cette question a déjà été soulevée lors d'un point divers au sein de notre conseil. Pourtant, le municipal concerné n'a, semble-t-il, pas jugé utile d'intervenir.

Par cette interpellation, et conscients des coûts que pourraient engendrer l'élargissement de la route ou la création d'un trottoir, **j'exhorte notre municipalité à agir immédiatement**. Il suffirait de modifier, sans attendre, le réglage actuel de l'éclairage pour revenir à l'état précédent et ainsi sécuriser ce cheminement.

Plutôt qu'une réponse écrite qui repousserait votre action aux calendes grecques. **Je demande, une intervention rapide et concrète**. Car ici, la question n'est pas de savoir *si* un accident grave va se produire, mais plutôt *quand*. C'est **pourquoi je refuse de porter la responsabilité d'être resté sourd aux appels de nos concitoyens**.

Je vous remercie pour l'attention portée à ce qui précède et reste dans l'attente de votre intervention.

Blonay-saint-Légier le 26 novembre 24

Giuseppe Singarella  
Pour le Parti socialiste et Allié.e.s



Signature de Conseillère et conseillers qui appuient l'interpellation (au moins 5)

Nom	Prénom	Signature
HERRERO	CATHERINE	
BRUNSCHWIG	MARION	
Maurer	Thomasina	
Quillet	Jeanne	
Gullo-Oh	Hansa	
SALANON	Alain	
Perrelet	Micèle	
BASS	JUDITH	
Chroten	Arno	
Ingold	Bell	
SCHWAB	Ala	
Pient	Pascal	
Charlot	chath	
	Samuel	

Il ajoute que lors de la signature de cette interpellation, il a été averti que d'autres cheminements de la même commune sont aussi plongés dans le noir à partir de 23h. Si ce problème est récurrent à d'autres endroits, il espère que la Municipalité traitera le reste en même temps que cette interpellation.

**M. Thierry Goerge, Municipal**

Rappelle que c'était un choix fait par la Municipalité de se rallier au programme 89 mis en place par la Romande Energie pour diminuer la pollution lumineuse et que le chemin des Osches est bordé de faune qu'il faut éviter de déranger la nuit. C'était aussi en période d'économie et ce programme, pour un montant modeste, permettait de répondre à ces demandes. Il est le même pour toutes les communes et pour les armoires électriques qui sont sur le domaine communal non concernées par des passages piétons car pour ces derniers, l'éclairage doit être assuré toute la nuit. Certaines armoires n'alimentent pas que le passage piétons mais également la rue environnante.



La Municipalité avait pris la décision se rallier au programme 83, ce qui permettait de pouvoir répondre à ces demandes rapidement.

Il souligne que lorsque la Commune passera à un système de télégestion, qui fera l'objet d'un préavis et qui se trouve dans le plan des investissements, il sera possible pour la Commune de faire son propre planning, quartier par quartier.

Actuellement, il y a une réflexion avec plusieurs communes, qui a été transmise à la Romande Energie, pour prolonger jusqu'à minuit, tout comme les transports publics. La Romande Energie a pris l'initiative de prolonger l'horaire jusqu'à minuit depuis le 17 décembre. La reprise de l'éclairage se fera à 4h55 le matin. Il informe que si ceci ne va pas suffisamment dans le sens de l'interpellation ci-dessus, la Municipalité se prononcera et devra choisir entre rallumer tout le village ou rester avec le programme 83.

**M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s**

Remercie pour la réponse et rappelle qu'il tenait à mettre l'accent sur la question sécuritaire qui lui tient particulièrement à coeur. Lors d'un grave accident, il ne veut pas en porter la responsabilité et qu'il laisse à la Municipalité.

**M. Philippe Volet, PLR**

Invite M. Giuseppe Singarella à dire aux personnes qui l'interpelle, qu'il y a un trottoir sur la partie qui suit l'autoroute car ces derniers arrivent à ne pas l'utiliser. Il prend ce chemin quasi tous les jours, et régulièrement des gens se promènent à côté du trottoir, et ce n'est pas le seul endroit dans la Commune. Le tronçon en question a une barrière, même un petit banc. Il faut donc aussi expliquer à la population qu'elle doit prendre des mesures d'initiatives personnelles. On veut arrêter la pollution lumineuse, et ensuite les gens se plaignent. On ne pourra jamais satisfaire tout le monde. Il faut donc les inviter à grandir et prendre leurs responsabilités et prendre des éléments visibles pour les déplacements de nuit. C'est ce que l'on apprend aux jeunes à l'école. On ne pourra pas tout faire. On ne pourra pas contenter tout le monde. La réalité c'est qu'il y a un trottoir et que les gens marchent à côté. Cela se voit sur route des Pléiades, vers le chemin des Osches, devant chez lui. Il invite le public présent à la séance du Conseil à entendre ce message.

**M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s**

Remercie pour l'histoire du trottoir, car ce dernier est sur l'arc qui part du chemin du Flumez jusqu'au terrain de football. Mais si on part depuis l'église jusqu'à ce bout de trottoir, il n'y a rien, juste un fossé. Il ajoute que les gens n'utilisent pas ce trottoir car il est en gravier et que ce n'est pas pratique et inaccessible avec des poussettes, tintebins, patins à roulettes, trottinettes. Par mesure de sécurité il insiste pour repousser l'extinction des lumières pendant les périodes les plus noires de l'hiver, notamment pour les jeunes qui rentrent avec le dernier train. Il ne voudrait pas qu'il arrive quelque chose de grave.



### 13.3 Interpellation de M. Yann Krebs, PLR intitulé « Quelle coordination entre les réseaux d'accueil des enfants de la Riviera ? »

Interpellation à la Municipalité  
Séance du Conseil communal du 26 novembre 2024

#### « Quelle coordination entre les réseaux d'accueil des enfants sur la Riviera ? »

Mesdames, Messieurs les Municipaux,  
Madame la Présidente,  
Chers collègues,

La Cour des comptes du canton de Vaud a récemment publié un rapport d'audit intitulé « La gestion du dispositif d'accueil de jour des enfants par la FAJE et les réseaux ». Le but de cette étude était d'étudier la performance du dispositif en vigueur dans le canton depuis bientôt vingt ans. Elle s'est concentrée sur des aspects touchant à l'occupation et la facturation des places d'accueil existantes ainsi qu'à la gestion des coûts.

Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport qui fait des constats intéressants sur la situation. Un point en particulier a attiré mon attention. Celui relatif à la collaboration entre les réseaux. Le constat énoncé dans la synthèse du rapport s'intitule : « Les collaborations entre les réseaux et le partage d'expériences sont peu développés. »

Les communes ont la liberté d'organiser leur réseau d'accueil de jour de manière autonome. Certaines se regroupent, d'autres restent autonomes et enfin certains réseaux éclatent après la volonté de communes de reprendre la main sur leur dispositif. Je pense qu'il est très important de garder le contrôle de l'organisation et de la planification de notre réseau d'accueil des enfants.

Dans le périmètre de la Riviera nous comptons 5 réseaux pour 9 communes. Or chaque réseau est soumis aux mêmes contraintes et fait face aux mêmes besoins, notamment matériel.

Je pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

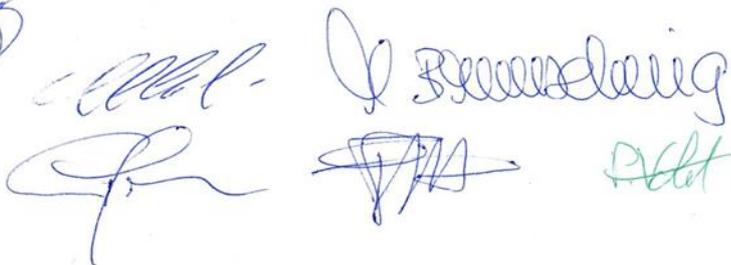
- A part la convention concernant les déménagements de famille sur la Riviera, existe-il aujourd'hui un cadre permettant une collaboration entre les réseaux d'accueil des enfants sur la Riviera ?
- Si ce n'est pas le cas, et tout en gardant notre autonomie sur la gestion et la planification de notre réseau, ne pourrait-on pas envisager une collaboration avec les autres réseaux de la Riviera afin de générer des économies d'échelles, notamment sur les achats de matériel ?

La part du financement de l'accueil de jour par les parents est un poids important dans un budget familial. Rechercher un potentiel d'efficience sans impact sur la qualité des services fournis doit être un axe de réflexion important.

Pour terminer mon intervention je tiens à relever l'excellent travail réalisé au quotidien, avec engagement et passion, par les équipes du réseau REBSL, notamment à la crèche Pain d'Epice et à l'UAPE Fourchette Rouge où mes filles adorent se rendre.

Je remercie d'avance la Municipalité pour ses réponses.

  
Yann Krebs





**M. Bernard Degex, Municipal**

Informe qu'il n'y a pas de cadre conventionnel entre les différents réseaux de la Riviera pour le placement d'enfants hors les déménagements. Il y a maintenant 5 réseaux parce qu'il y avait des dissensions politiques au sein du réseau REVE (Vevey et environs, soit avec Tour-de-Peilz et les 4 communes du cercles). Jusqu'à récemment, il n'y avait que 3 réseaux de la petite enfance sur la Riviera. Il est donc peut-être un peu plus simple pour trouver des conventions. L'éclatement des réseaux est dû au fait chacun peut appliquer sa politique tarifaire et salariale, etc ...

Il est envisagé de continuer à collaborer avec les 4 autres réseaux, mais la collaboration est parfois difficile et elle sera probablement quasi impossible pour trouver des placements hors ces conventions temporaires en lien avec les déménagements. Il note l'idée de mettre en place une centrale d'achats, car tous ces réseaux ont les mêmes besoins, et il pourrait être intéressant de trouver des synergies sur ce plan-là. Cette interpellation a été portée à l'OJ de la toute prochaine cette séance du bureau exécutif du REBSL.

#### **14. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux**

**La discussion est ouverte,**

**M. Julien Décombaz, PLR**

Conseil intercommunal de l'ASR : une séance a eu lieu la semaine précédente concernant la révision partielle des statuts de l'ASR, qui ont été acceptés au dernier Conseil pour Blonay –St-Légier. L'ensemble des huit autres conseils communaux ont également accepté cette révision partielle des statuts. Cela doit maintenant être validé par le Conseil d'Etat, pour une entrée en vigueur prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025, avec un effet rétroactif si nécessaire.

En complément des informations transmises par M. Bernard Degex, Municipal, un rapport d'activité de la commission consultative de la Maison de la Sécurité publique Riviera est annexé à ce PV. Il a un rappel sur le but de cette commission, les choix d'implantation cités précédemment et aussi quelques points sur la conduite du projet ou des collaborations possibles.

**M. Yves Filippozzi, Les Vert.e.s**

Le 31 octobre, le conseil intercommunal du SIGE a adopté un nouveau règlement sur la distribution d'eau, avec notamment 3 nouveautés :

1/ augmentation du prix

2/ deux paliers concernant les coûts

3/ la facturation aux communes de la distribution d'eau, qui jusque-là était gratuite, notamment pour les fontaines.

Cela a été l'occasion d'un travail de la commission et de la COFIN, qui a débouché sur des propositions amendées par rapport au préavis du comité de direction. Les choses se sont bien passées, et il cite l'avis du Président du comité directeur « *les nombreux et constructifs échanges avec la commission ont permis de faire évoluer le projet initial dans la direction d'un règlement plus consensuel et adapté aux réalités financières du SIGE. En effet, le règlement, tel qu'amendé, et soutenu par le comité de direction et la commission, pourra garantir ces prochaines années, les recettes nécessaires au bon entretien et au bon développement de notre réseau de distribution tout en accentuant l'effet incitatif des taxes en faveur d'une utilisation économe de notre eau potable* ».

**la parole n'est pas demandée, la discussion est close.**



## 15. Propositions individuelles et divers

### Mme Michèle Perrelet, UC

Lors de la dernière séance, M. Jean-Marc Nicolet, Municipal, a donné la réponse sur les places de jeu aux Chevalleyres. Elle avait alors demandé si Julia allait recevoir la lettre. Malheureusement, elle ne l'a pas reçue. Elle regrette que cette jeune fille est encore une fois déçue par la Municipalité qui ne la prend pas au sérieux. Elle a eu un petit interview avec Mme Moret, qui elle, a eu la gentillesse de contacter la Municipalité. Et c'est donc grâce à elle qu'elle a reçu la lettre. Mme Michèle Perrelet regrette cette situation et qu'il n'est pas possible d'animer les jeunes à prendre plus confiance dans la Municipalité.

### M. le Syndic

Apporte un complément d'information à ce sujet. Il a été contacté par Mme Moret et a envoyé de suite ladite lettre et l'ensemble des informations. Julia se trouvait auprès de Mme Moret lors de la journée où les jeunes allaient à la rencontre du monde des actifs. Il reconnaît que cela aurait dû être fait plus tôt et mentionne que la Municipalité veillera à ce que cela soit respecté. Mme Moret a été très heureuse de pouvoir lui remettre de suite cette information.

### M. Tanguy Krebs, ELU

Préavis 18-2024 : il a été membre de la commission ad hoc pour ce préavis pour la rénovation des cimetières. Lors de la séance, il a rendu attentif le Municipal présent, que des arbres allaient être abattus et que deux de ces arbres ne rentraient pas en cause pour des problèmes de sécurité ou sanitaires ou bloquant la construction et la rénovation du nouveau cimetière. Le Municipal en question en a pris bonne note vu que les entreprises et les privés ne pouvaient légalement pas abattre des arbres. Or, surprise, tous les arbres ont été abattus, les souches recouvertes et il n'y plus aucune trace. Il demande donc la raison pour laquelle ces deux arbres ont été abattus, à avoir que selon le règlement d'application de la nouvelle loi de la protection du patrimoine arboré vaudois, ces arbres avaient la même note « climat et biodiversité » que le pin noir indigène et le cèdre du Liban qui fait partie des monuments au niveau des arbres.

Il se réfère à un courrier reçu de la Municipalité disant avoir économisé beaucoup d'argent grâce aux paysagistes. Il ajoute qu'il s'agit d'un métier de savoir, de connaissance, qui participe énormément à la biodiversité. Il souligne que ces économies faites sur le dos des paysagistes, repose sur deux types de personnes : 1/ les personnes qui travaillent à 100%, qui prennent des entreprises locales mais qui ne peuvent pas les accompagner à la déchetterie. Soit ce sont des entreprises qui viennent le samedi ou le dimanche mais qui ne paient pas d'impôts, et les 2e victimes sont les personnes du 3<sup>e</sup> âge qui ne peuvent pas conduire ni monter dans des camionnettes. Ce sont des économies faites sur le dos des gens. Il termine : « *Je remercie donc la Municipalité d'arrêter de critiquer notre beau métier et de parler de points plus concrets* ».

### M. Jean-Marc Nicolet, Municipal

Arbres cimetières : il répond que M. Tanguy Krebs avait fait une observation en séance de commission lors d'une discussion informelle sur la nécessité ou pas d'abattre ces vieux arbres pour permettre un réaménagement complet du cimetière et l'implantation de dix nouveaux arbres. La question s'est posée avec le responsable du patrimoine arboré en relation aussi avec le nouveau règlement sur la Loi de la protection de la nature et des sites. Une pesée d'intérêt a été faite, car il n'était pas souhaitable de revoir tous les plans qui avaient été élaborés et approuvés par le Conseil communal. La réfection totale du cimetière a été lancée, sans garder ces vieux arbres qui auraient sans doute dépareillé le nouvel aménagement au niveau visuel et esthétique.

Déchetterie : « *M. Krebs, je vous laisse à votre appréciation mais l'essentiel, comme je l'ai déjà dit dans une autre séance, était de remettre de l'ordre sur la question des livraisons des déchets verts, singulièrement à la déchetterie de Blonay. Ce qui permettait notamment tout un trafic au noir d'entreprises, qui se promenaient avec les cartes des citoyens, sans que l'on sache d'où les déchets viennent. Quand on vous a présenté le projet, avec les entreprises, personne n'a trouvé à protester contre notre intention de redonner bonne place aux entreprises locales* ».



Les personnes âgées : en 6 mois, il y a eu 1 téléphone d'une personne âgée qui ne savait pas comment faire. M. le Municipal est allé la trouver, et elle lui a dit que son voisin, beaucoup plus jeune, avait le même paysagiste, et qu'il pouvait aller en même temps. Ces deux personnes se sont mises à parler et tout est rentré dans l'ordre.

### **M. Yves Fillippozi, Les Vert.e.s**

*Dimanche le peuple, suisse, vaudois ainsi que celui de la Commune de Blonay – St-Légier a voté « non » à l'aménagement des routes nationales pour un montant de CHF 5 mia. Les alternatives sont connues depuis longtemps, à savoir les transports publics et la mobilité active. Ces deux modes de transport doivent être mis sur pied d'égalité avec le transport individuel motorisé, c'est une exigence du plan directeur cantonal.*

*Pendant la campagne de votation, le 17 novembre, s'achevait la procédure de consultation sous l'égide de RIVELAC, de la stratégie régionale des zones d'activités SRGZA, du projet d'agglomération 5<sup>e</sup> génération (PA5) et du PDI (Plan directeur intercommunal). Les transports publics et la mobilité active y occupent une part minoritaire par rapport aux transports individuels motorisés, avec l'accord sans doute de la Municipalité de Blonay – St-Légier, seule consultée à l'interne, en l'absence de participation de la société civile. Parmi les projets les plus contestables, plusieurs nous concernent directement : diminution significative de la coulée de verdure intercommunale de la Veveyse à la Baie de Clarens, atteinte à l'intégrité de la zone agricole inconstructible, parking du transport individuel motorisé en zone de verdure également inconstructible. Par contre, nous n'avons rien trouvé concernant les pistes cyclables, ni concernant la sécurité des piétons dans la traversée du Pont de Fenil. Pourtant, malgré l'exigence d'une convention signée par la Municipalité. Cette mise en parallèle entre votation et agglomération me conduit à ce constat : il y a un décalage complet entre le peuple et l'autorité, comme cela avait du reste déjà été le cas lors du référendum du PA en Pra Grisoud. Avec la large coalition du référendum sur les autoroutes nous regrettons cette absence d'écoute de la population, cette mise à l'écart du souverain.*

### **M. Thierry George, Municipal**

Il confirme qu'il s'agit d'un grand dossier et si M. Yves Filippozzi l'avait consulté dans le détail, il aurait vu qu'il y a effectivement beaucoup d'attention qui a été portée à la mobilité, notamment des voies vertes, en prenant la région qui part de la halte du Château d'Hauteville, depuis le centre du village en direction de Vevey, et ceci même sur la RC 743. Il faut voir que ce PA 5<sup>e</sup> génération fait suite à de longues années où aucun travail n'avait été déposé. Ce n'est pas en un PA qu'il sera possible de changer tout le réseau piétons et cyclistes, mais il y a quand même une grande attention qui y a été apportée.

Pont de Fenil : il n'est pas mis dans ce PA5 car il fait partie d'une convention qui a été faite entre la Commune de Corsier et la Commune de St-Légier lors des travaux qui ont été faits. Une analyse est en cours. Il y avait une passerelle qui avait été projetée mais les coûts de cette dernière ne pouvaient pas être pris en charge dans le PA 5, et n'étaient pas assumables par les 2 communes. La Commune a en effet repris le métier pour travailler sur le pont en lui-même et la Commune de Blonay – St-Légier a aussi une mesure au travers de la route de Fenil pour améliorer la liaison piétonne et mobilité douce depuis la gare de St-Légier jusqu'au pont de Fenil.

L'année prochaine, selon le plan d'investissement, il y aura la réalisation d'un trottoir à la Veyre d'en Haut. Il n'a pas été oublié de travailler sur la mobilité douce. Il y a juste un parking, P+R qui peut être mentionné dans la zone d'Hauteville mais il n'y a pas de construction de parking sur St-Légier alors qu'il y a de nombreuses mesures pour tranquilliser la traversée des villages.

### **M. Philippe Volet, PLR**

*« J'aimerais réagir aux propos de M. Yves Filippozzi car honnêtement, il m'hérise un peu. On commence cette séance avec la cheffe du parti des Vert.e.s qui nous dit qu'on ne doit pas monopoliser la discussion avec des débats stériles. Ensuite, on a M. Filippozzi qui vient nous donner son interprétation d'un vote fédéral au milieu d'un conseil communal, donc on est à un niveau qui n'a rien à voir. Et je ne suis pas sûr que son analyse soit forcément la bonne. Ensuite on reproche des débats stériles. Là, on vient nous dire qu'on ne fait pas participer la séance. Si je me rappelle bien, à la dernière séance, c'est votre représentant à la Municipalité qui a été reproché, que justement, lui posait et passait des préavis sans regarder la Commune. La réponse, dicit M. Jean-Marc Nicolet, était : on ne peut pas toujours tout demander aux habitants. Et maintenant, à la séance*



*d'après, vous arrivez à venir reprocher exactement la même chose à « l'équipe adverse ». Mais posez-vous la question chez vous. Faites déjà le ménage au sien de votre propre parti. Vous reprochez exactement ce que votre Municipal ne fait pas, c'est-à-dire une consultation publique. Ensuite, on vient d'entendre des propos où on tombe sur la tête, je suis désolé. Les Vert.e.s sont maintenant pour les terrains synthétiques, coupent des arbres, veulent des trottoirs, rallumer les lumières la nuit. Ce soir, on a le scoop de l'année, franchement, je ne comprends plus rien. Mais quand on vient nous débiter une séance en disant qu'il ne faut pas venir avec des débats stériles et qu'on termine avec ça ... je pense que vous devez discuter entre vous ».*

**Mme la présidente** invite à rester courtois.

**M. Tanguy Krebs, ELU**

Remercie pour la réponse à sa première question qui était claire.

Pour la deuxième question, son intention était de montrer du doigt la manière, à savoir faire un courrier à toute la population en disant « c'est les paysagistes » ; « *eh bien mettez les personnes qui bossent au black, c'est beaucoup plus simple* ».

**M. Giuseppe Singarella, PS & Allié.e.s**

Souhaite répondre à M. Philippe Volet : » *C'est vrai que lorsque l'on met nos concitoyens en danger, je n'ai pas demandé un trottoir mais j'ai juste demandé de sécuriser des cheminements, je crois qu'il s'agit d'arguments importants. Le jour où il y a malheureusement un accident, nous, en tant qu'élus on a quand même l'obligation de répondre de ça envers nos concitoyens. Comme M. Yves Filippozzi l'a annoncé, il a aussi des remarques qui sont toujours très bien étayées. Et ce n'est pas du pinaillage au sujet d'un gobelet plastique que l'on ne peut pas jeter dans le container pour les gros récipients. Il faut redimensionner les choses* ».

**M. Charles Morard, ELU**

« *En parlant avec plusieurs personnes de la Commune qui ne sont plus en âge d'aller à la déchetterie ou bien de pouvoir porter des lourdes choses, je me demande s'il serait possible d'avoir des jours de ramassage des sapins de Noël en fin d'année, comme dans des communes voisines (La Tour-de-Peilz et Villeneuve)* ».

**M. Jean-Marc Nicolet, Municipal**

Répond que sa proposition nécessite réflexion. Il ajoute que c'est la première fois qu'il entend cette demande depuis la suppression du ramassage porte à porte. Depuis qu'il a repris le service, début 2022, il n'y a jamais eu de questionnement sur le ramassage des sapins de Noël. Il se demande aussi comment faire côté Commune pour identifier les personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour aller chercher ces sapins.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion en remerciant le Conseil pour sa patience et souhaite à toutes et à tous un bon retour chez soi.

La séance est levée à 21h55

La présidente

La secrétaire

Marie-Galante Forestier

Ariane Wunderli



Communication orale – Approbation de la révision partielle des statuts de l'ASR

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Dans le respect de la procédure de modification des Statuts d'une association intercommunale et de la planification prévisionnelle, le Comité de Direction et la Direction saluent les décisions prises et remercient vivement le Conseil intercommunal, ainsi que l'ensemble des neuf Municipalités et leurs Conseils communaux, qui ont accepté unanimement la révision partielle des Statuts de l'Association de communes Sécurité Riviera. Tout le personnel vous est également reconnaissant de cette décision qui les rassure quant à leur avenir professionnel.

Après plus de cinq années de réflexions et l'élaboration de nombreuses variantes, dont une avec l'expertise de l'Institut des hautes études en administration publique, les débats animés et les négociations opérées ont finalement abouti à un consensus politique qui préserve la solidarité régionale. Consciente des enjeux, notamment politico-économiques, et des attentes croissantes de la population, les dirigeants poursuivront la transformation de l'ASR dans une dynamique d'amélioration continue, afin de maintenir des prestations de proximité et de qualité.

De manière coordonnée avec la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes, les démarches sont en cours pour l'approbation de ces nouvelles dispositions statutaires par le Conseil d'Etat, autant que faire se peut avant la fin de cette année. Clé de voûte du dispositif, la nouvelle répartition des charges entre les communes membres sera ainsi effective au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

En se référant à l'article 10 – Composition, chiffre 1, qui précise qu'un membre de la Municipalité ne peut pas être membre du Conseil intercommunal, le Comité de direction invite les Conseils communaux à nommer leurs délégué-e-s. Un courrier leur sera prochainement adressé en ce sens. En se fondant sur le principe de la séparation des pouvoirs, il laisse le soin aux organes délibérants, d'y donner la suite qu'il convient.

Le Comité de direction et la Direction de l'ASR vous réitèrent leur gratitude, ainsi qu'aux administrations partenaires, et vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année.

Ainsi adopté le 21 novembre 2024

COMITE DE DIRECTION

Le Président

  
Bernard Degex



Le Secrétaire

  
Frédéric Pilloud



## Rapport d'activité de la Commission consultative de la Maison de la sécurité publique Riviera sur l'année 2024

A l'attention du Conseil intercommunal de l'ASR

### 1. Introduction

La Commission consultative de la Maison de la sécurité publique Riviera (ci-après : la Commission consultative) a été constituée par le Comité de direction de l'ASR. Elle est composée des 5 membres du Bureau du Comité de direction, du directeur de l'ASR, du directeur administratif et du responsable des finances, ainsi que d'une délégation de 15 membres issus du Conseil intercommunal.

Cette dernière s'est réunie à quatre reprises les mardis 5 mars, 7 mai, 10 septembre et 5 novembre 2024, dans la composition suivante :

Pour la délégation du Conseil intercommunal :

Hervé Devenoge	Montreux
Susanne Lauber Fürst	Montreux
Lionel Winkler	Montreux
Anna Iamartino	Vevey
Cédric Bussy	Vevey
Yvan Cornu	Vevey
Yvan Kraehenbuehl	La Tour-de-Peilz
Dominique Vaucoret	La Tour-de-Peilz
Joey Fares	Blonay-Saint-Légier
Gilbert Jaunin	Blonay-Saint-Légier
Anne Ducret	Chardonne
Corinne Borloz	Corseaux
Jacques Keller	Corsier
Sandrine Félix	Jongny
Guillaume Augnet	Veytaux

Pour le Comité de direction de l'ASR :

Bernard Degex	Président
Jean-Baptiste Piemontesi	Vice-président
Alessio Grutta	Membre du Bureau
Alexandra Melchior	Membre du Bureau
Arnaud Rey-Lescure	Membre du Bureau

Pour la direction de l'ASR :

Frédéric Pilloud	Directeur
Sébastien Piu	Directeur administratif
Lionel Wandfluh	Responsable financier

### 2. Fonctionnement de la Commission consultative et but du rapport

La Commission consultative fonctionne bien, les discussions sont fournies et intéressantes. Elle constitue effectivement un lieu d'échanges mutuels d'informations entre le Comité de direction, la Direction de l'ASR et le Conseil intercommunal.

Selon les prescriptions relatives à son fonctionnement : « Les informations fournies par le Comité de direction à la Commission consultative et les débats sont transparents, afin de favoriser les échanges, sauf mention expresse d'un caractère confidentiel desdites informations ».

Les membres de la Commission consultative et, plus largement, du Conseil intercommunal sont des relais auprès des autorités communales et de la population. Un niveau de connaissance élevé du dossier permettra de prendre les bonnes décisions et de rassembler autour du projet.



Dans ce but, nous souhaitons que l'ensemble des membres du Conseil intercommunal ait accès aux procès-verbaux de la Commission consultative et aux documents que lui a transmis le Comité de direction.

Le présent rapport porte essentiellement sur le résultat des échanges durant l'année 2024 que la Commission consultative souhaite partager en toute transparence avec le Conseil intercommunal.

### 3. Choix de l'implantation

Les bâtiments actuels ne sont plus adaptés aux différents besoins opérationnels et aux conditions de sécurité et de santé au travail.

Afin de développer une vision prospective et intégrée au sein de la région d'un dispositif de sécurité de proximité, le Comité de direction s'est prononcé pour un regroupement d'une majeure partie des services sur un site stratégique. Pour rappel, il ne s'agira pas d'une centralisation totale, puisqu'il est prévu le maintien d'antennes de proximité (par ex : police, pompiers).

#### Montreux, Site de la Saussaz

En tenant compte des phases de réflexion précédentes et surtout des différents rapports rendus, le choix du Comité de direction s'était porté sur le site de la Saussaz. Initialement privilégiée, cette implantation a suscité des préoccupations tant au niveau de la mobilité que de l'environnement. La question du vote populaire a aussi été discutée.

#### Montreux, P+R au lieu-dit « Aux Foges »

La demande politique de rechercher une alternative a été prise en compte. Sans entrer dans les détails, la Commission consultative a demandé de reprendre l'étude du site P+R dit « Aux Foges » à Chailly. Le Comité de direction est entré en matière et les premières études ont confirmé la faisabilité du projet (urbanisme, mobilité, et contraintes OPAM).

Comme il s'agit d'un terrain communal, l'affectation ne devrait pas poser de problèmes. La Municipalité de Montreux est ouverte à l'implantation si le lieu est retenu. Néanmoins, elle indique qu'il faudra intégrer au programme une vingtaine de places pour les besoins du quartier (habitants et entreprises), ainsi que trouver environ 150 places de parc temporaires dans la région lors des manifestations importantes en accord avec les autres communes (concept régional de parking).

#### Blonay – Saint-Légier, au lieu-dit « Le Pré Blanc »

Un promoteur privé a contacté l'ASR et présenté une pré-étude pour proposer l'implantation sur la parcelle « Le Pré Blanc » située sur la commune de Blonay St-Légier. Ce projet a été brièvement présenté, le terrain est suffisamment grand et accessible en transports publics. À ce stade, il manque une étude en cours en termes de mobilité, sécurité, etc.

#### Prochaine étape

La Commission consultative est satisfaite que le Comité de direction et la Direction de l'ASR aient étudié rapidement deux nouvelles possibilités d'implantation. Elle a été informée des démarches effectuées.

Une fois les dernières études réalisées, les trois options seront évaluées selon une analyse multicritère, afin de se déterminer dans un délai d'environ 6 mois, à l'horizon avril 2025. Il conviendra notamment de consulter assez largement, on pense en particulier aux Municipalités des communes membres de l'ASR.

### 4. Missions et coopérations

En septembre, puis en novembre, la Commission consultative a reçu deux orateurs externes.

Le procureur général adjoint (Ministère public) a insisté sur les synergies et la collaboration avec les polices cantonale et intercommunal (par ex : mandat d'investigation de police au niveau



des enquêtes judiciaires]. Lors de la construction d'un nouveau bâtiment, il faut prévoir des mesures particulières pour le flux des personnes interpellées, plaignantes et victimes.

Le regroupement du Ministère public et de la Police permettrait d'optimiser les collaborations (interaction de manière logique) et de mutualiser les coûts.

En conclusion, le Ministère public a clairement manifesté son intérêt à intégrer la Maison de la sécurité publique Riviera, quel que soit l'horizon temporel.

L'inspecteur cantonal en charge de la défense incendie et secours pour le Canton de Vaud (ECA) a brossé un portrait préoccupant de l'état des casernes de la région. Les infrastructures actuelles ne sont notamment plus aux normes ou ne sont pas assez grandes pour recevoir de nouveaux véhicules d'interventions. Le futur dispositif régional dépendra de la localisation de la Maison de la sécurité publique Riviera, centre névralgique pour assurer la mission de défense contre l'incendie et de secours, dont la nécessité ne fait aucun doute.

En tenant compte de ces besoins et collaborations, la Commission consultative a reconnu l'importance stratégique de construire la Maison de la sécurité publique Riviera.

#### 5. Conduite du projet

Grâce à des présentations telles que celles du Ministère public et de l'ECA, la Commission consultative a compris les enjeux et les besoins d'agir dans les meilleurs délais.

Le projet est complexe et ambitieux. La Commission consultative souligne l'importance pour l'ASR de se doter d'un bureau spécialisé de management de projets (PMO).

La clé du succès est de réaliser ce projet tout en assumant la mission régaliennne de la sécurité publique. La Direction de l'ASR doit garder une vision d'ensemble et préparer la transformation de l'organisation à 5 ou 10 ans. Durant cette période, et comme déjà mentionné, il conviendra de garantir des conditions de travail favorables aux collaboratrices et collaborateurs de l'ASR.

L'agenda politique, notamment les élections communales en 2026, constitue un risque à intégrer dans la planification et le processus décisionnel.

A fin 2024, le coût et le financement de la Maison de la sécurité publique Riviera ont à peine été évoqués, par exemple un possible partenariat public-privé. Suivant le modèle de financement, une modification des statuts de l'ASR (art. 27 Capital) sera à nouveau nécessaire, avec un passage devant les neuf Conseils communaux. Le financement sera certainement traité en 2025 en toute transparence avec la Commission consultative et la Commission de gestion.

#### 6. Conclusion

Au nom de la délégation du Conseil intercommunal, la rapportrice et le rapporteur soussignés remercient le Comité de direction d'avoir institué une Commission consultative. Nous avons particulièrement apprécié la qualité et la transparence des échanges.

Finalement, nous partageons votre volonté de communiquer à large échelle sur le projet, y compris à la population, avant de lancer le plan d'affectation et le concours d'architecture (mandat donné à une société de communication).

Nos remerciements sont adressés à toutes les personnes qui ont œuvré à l'organisation des quatre séances que nous avons tenues en 2024.

Pour la délégation du Conseil intercommunal :  
Susanne Lauber Fürst et Yvan Cornu

Le 20 novembre 2024